

Modification suite aux décisions gouvernementales du 14 Mars 2022

Il est fait appel au sens de responsabilité individuelle des candidats qui s'engagent à respecter les mesures sanitaires qui seront en vigueur dans chacun des centres pendant toute la durée des épreuves écrites. Le pass vaccinal n'est pas demandé. **Le port du masque obligatoire et la distanciation sociale sont supprimés, le lavage des mains est fortement recommandé.**

Des consignes sanitaires locales pourront différer de ces mesures générales, notamment pour les centres d'écrits outremer et à l'étranger (Martinique, Guadeloupe, Tahiti, Nouvelle Calédonie, Guyane, Maroc).

Les candidats sont convoqués au moins une heure avant le début des épreuves écrites (des horaires et informations spécifiques pourront être indiqués sur la convocation).

Dès l'entrée dans le centre de passage des écrits, les candidats **peuvent porter un masque et doivent se nettoyer les mains** à l'aide d'une solution hydro-alcoolique dont ils se seront munis. Ils sont invités à montrer leur convocation aux surveillants postés à l'entrée, en la tenant à bout de bras, afin d'être orientés vers les salles d'examen.

En cas de symptômes (fièvre, toux, ...), les candidats sont déplacés dans le local sanitaire avec port du masque obligatoire (ainsi que le personnel de surveillance). Les candidats doivent réaliser un test. Si le résultat est négatif, les candidats reviennent à leur place attitrée. Dans le cas contraire, ils composent dans le local sanitaire avec port du masque obligatoire.

Les vérifications d'identité se font une fois les candidats installés à leur table : chaque candidat dépose sa pièce d'identité et sa convocation sur sa table.

A la fin de chaque épreuve, les candidats sortent un par un selon les consignes données par les surveillants. Ces consignes valent pour les épreuves du matin et celles de l'après-midi.

Déjeuner sur le site d'écrits : les candidats sont invités, en l'absence de possibilité de restauration sur le site d'écrits, à apporter leur déjeuner ainsi qu'un sac plastique pour y mettre les déchets alimentaires et les éventuels masques usagés jetables.

Tous les déchets seront conservés par les candidats dans un sac plastique fermé et emporté par le candidat chez lui à la fin de chaque journée d'épreuves si aucune poubelle n'est disponible dans le centre.

Départ du site d'écrits : le départ des candidats à la fin de chaque journée se fait dans les mêmes conditions que l'arrivée et la sortie pour la pause déjeuner selon les consignes données par les surveillants.

Moyens de transport pour accéder aux sites d'écrits : pour se rendre dans les centres d'écrits et en revenir, il est conseillé aux candidats, dans la mesure du possible, de privilégier un moyen de transport individuel.

En cas d'utilisation des transports en commun, il est rappelé que le port du masque est obligatoire.

Dans la mesure du possible, privilégier un hébergement de proximité pour la durée des épreuves.

Récapitulatif des consignes pour les candidats

- Prévoir une arrivée anticipée en prévision des files d'attente pour entrer sur le centre de passage des épreuves écrites
- Se munir de plusieurs masques dans le cas d'utilisation des transports en commun et si le candidat souhaite le porter
- Prévoir d'apporter son déjeuner et un sac plastique individuel pour les déchets
- Prévoir d'apporter une petite bouteille de gel ou solution hydro-alcoolique pour le nettoyage des mains
- Conserver les déchets du déjeuner et les éventuels masques usagés dans un sac plastique fermé hermétiquement et les rapporter chez soi chaque soir.
- **En cas de symptôme, se soumettre aux consignes du chef de centre et effectuer un test. En cas de test négatif, le candidat rejoint sa place. En cas de test positif, le candidat compose dans le local sanitaire avec port du masque obligatoire.**